



Honoraires de transaction

(TVA actuelle = 8.5%)

Honoraires à la charge des mandants, calculés sur le prix net vendeur, sauf stipulation contraire au mandat ou au compromis de vente.

Appartement, maison :

- Moins de 50 000 €	Forfait minimum 6 000 €
- De 50 000 € à 80 000 €	12 % TTC
- De 80 001 € à 110 000 €	10 % TTC
- De 110 001 € à 150 000 €	9 % TTC
- De 150 001 € à 200 000 €	8 % TTC
- De 200 001 à 350 000 €	7 % TTC
- Au-delà de 350 000 €	6 % TTC

Terrain, local commercial, fonds de commerce, parts sociales de SCI : 10 % TTC.

Autres ventes : lots de lotissement, vente en l'état futur d'achèvement, programmes promoteurs et lotisseurs (TVA actuelle = 8.5 %)

- Prix TTC (selon les grilles des conventions de commercialisation) honoraires à la charge du mandant

Rédaction des estimations et attestations de valeurs :

Si l'estimation conduit à un mandat de vente : GRATUIT

Si l'estimation n'est pas suivie d'un mandat de vente : 200 € TTC

Tarif en vigueur au 1^{er} juin 2017

Siège social : 15 – 17 rue Labourdonnais 97400 Saint-Denis de la Réunion
Tél : 02 62 965 970 - Fax : 02 62 20 02 98
contact@prmi.fr - www.prmi.fr